



Rôles et mandats

Conseil d'administration

Mandat des administrateurs : terme de 2 ans

Élections

À propos

La Jeune Chambre de Commerce de Sherbrooke (Relève Affairée) fait partie du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ). Depuis sa création, la JCCS a su se structurer et a ainsi gagné de la crédibilité auprès des jeunes entrepreneurs, âgés de 18 à 40 ans, issus de la région Sherbrookoise. L'association compte une centaine de membres avec un conseil d'administration composé de bénévoles, tous actifs sur le marché du travail. La JCCS bénéficie également d'un siège sur le conseil d'administration de la Chambre de Commerce et industrie de Sherbrooke, normalement réservés au président ou au vice-président de la JCCS.

Mission

La JCCS a été créée afin de favoriser la rencontre de jeunes professionnels et de jeunes entrepreneurs de la Région de Sherbrooke et ses environs, dans un objectif de socialisation et de création de réseaux d'affaires, tout en établissant divers partenariats au bénéfice de ses membres et en se positionnant sur divers enjeux.

Valeurs

La JCCS adhère de façon générale aux valeurs favorisant le succès de ses membres et leur croissance, soit l'entrepreneurship, le leadership, la collaboration, le dépassement de soi et l'intégration.

Une Jeune chambre de commerce : c'est quoi ?

Une Jeune chambre de commerce est un groupe de personnes qui a l'habileté de planifier, l'intelligence d'initier, le courage de s'impliquer et l'énergie d'exécuter tout ce qui est susceptible d'améliorer le développement socio-économique des gens d'affaires et des citoyens d'un territoire donné.

En pratique, la grande majorité des membres des Jeunes chambres de commerce sont des gens d'affaires et, dans tous les pays où existent les Jeunes chambres de commerce, elles sont reconnues pour être des organismes de gens d'affaires. Les Jeunes chambres de commerce sont donc un « regroupement volontaire de gens d'affaires du milieu » dans un but de développement économique, civique et social.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est le responsable de l'administration générale de la JCCS. Il crée les comités, fixe les objectifs, distribue les charges, désigne les membres, dirige et assume le leadership de chacun des comités. Le Conseil est le responsable de la bonne marche de la JCCS et c'est lui qui prend les décisions importantes, à moins que ces pouvoirs ne soient limités dans les règlements ne le permettent pas. Il voit à protéger les intérêts des membres.

Rôles des administrateurs

Tout administrateur est tenu de **demeurer membre en règle de la JCCS**, et ce, jusqu'à l'expiration de son mandat (2 ans), sans quoi, il sera tenu de démissionner de son poste lequel deviendra alors vacant

Les affaires de la JCCS sont administrées par le Conseil d'administration de la JCCS, lequel est composé de dix (10) administrateurs, incluant :

- Huit (8) administrateurs élus parmi les membres de la JCCS;
- Un (1) président sortant; et
- Un (1) administrateur nommé parmi les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce et industrie de Sherbrooke.

Parmi les huit (8) administrateurs élus ou choisis, il ne pourra pas y avoir plus de deux (2) personnes de la même entreprise siégeant simultanément.

Durée du mandat

Chaque administrateur est élu pour un mandat de deux (2) ans.

Les candidats

La présidence demande les qualités suivantes : leadership, présence, vision, dynamisme, indépendance. La présidence sait prendre des décisions et est responsable socialement. Cette personne sait se défendre et en est capable. Elle saura maintenir un standard d'excellence à la JCCS et lui apportera son expérience. Son entreprise est prospère et réalise des profits. Un poste à la vice-présidence peut bien préparer pour accéder à une présidence.

Le titulaire devrait idéalement être disponible pour deux (2) ans ; il doit en avoir les moyens. Le secrétariat (il est conseillé que la personne occupe un poste dans le domaine juridique ou dans le notariat) et la trésorerie (CPA ou CFA de préférence) sont des professionnels. Ils veulent professionnaliser la Jeune chambre et collaborer avec les employés permanents. Ils devront faire preuve d'une disponibilité et d'un désir de s'impliquer.

Les candidats (suite)

Les membres du Conseil d'administration sont choisis parmi les entrepreneurs et les professionnels qui se démarquent. Ces personnes sont capables de siéger tôt le matin, le midi ou le soir. Elles respectent la voix de la majorité et ne garderont aucune rancune de voir une ou des recommandations de leur comité rejeté. Au contraire, elles seront adultes et plus motivées à défendre leur point de vue la prochaine fois. Elles sont capables de reconnaître qu'un comité recommande et qu'une assemblée approuve, amende ou rejette. Intelligence, dynamisme, ténacité et humilité sont des qualités qu'elles possèdent en plus d'être en affaires et de réussir.

Voilà l'équipe qui doit diriger l'organisme numéro un des gens d'affaires de chez nous.

D'autre part, sachant que c'est le travail de la Jeune chambre de commerce de maintenir un haut degré d'efficacité des entreprises dans toute localité, chacun des administrateurs

devra être persuadé que tout doit être mis en œuvre pour faire la promotion des ressources du territoire, de sorte qu'il soit reconnu comme le meilleur endroit pour y investir et y vivre.

Les fonctions spécifiques des administrateurs

La présidence

- En constante collaboration avec le directeur général, la présidence est l'administration en chef de la Jeune chambre et porte-parole officiel.
- Elle coordonne les activités des membres, prépare les ordres du jour et préside toutes les assemblées, à l'exception toutefois des comités.
- Elle s'assure que tous les comités sont actifs et atteignent les objectifs fixés et apporte les modifications requises.
- Elle assure sa relève et celle du prochain Conseil d'administration et présente son rapport annuel en fin de mandat
- La présidence est l'animation de la Jeune chambre, porte-parole public et interlocuteur politique.

La vice-présidence

- Les vice-présidents doivent s'assurer que les comités dont ils sont responsables fonctionnent. Si un comité connaît des problèmes, c'est à la vice-présidence responsable à intervenir.
- Une vice-présidence peut être appelée à remplacer le président dans une ou plusieurs de ses fonctions

Présidence sortante en charge

- La présidence sortant de charge agit en tant que conseil pour le Conseil et le Bureau de direction.
- Elle peut accepter n'importe quelle charge et est membre d'office aux réunions du conseil et du Bureau.
- Elle demeure en poste une année à moins que les règlements de la Jeune chambre en prévoit plus et doit respecter tous les règlements qui s'appliquent aux autres administrateurs, en plus d'être soumise aux mêmes sanctions.

Le secrétariat

- Le secrétariat est responsable de la tenue des registres des assemblées du Bureau de direction et du Conseil d'administration.
- Il signe tous les documents officiels découlant de ces réunions.
- Il dresse les procès-verbaux et incorpore les modifications approuvées à la réunion du CA ou du Comité
- Le secrétariat peut accepter n'importe quelle autre charge de la Jeune chambre.

- La trésorerie prépare tous les rapports financiers de fin d'année et effectue une vérification comptable qu'il dépose auprès des experts-comptables chargés de préparer le rapport annuel.
- Il est membre du Bureau de direction.
- Il remplit en général toutes les charges se rattachant aux fonctions de trésorier et tout autre devoir qui peut lui être désigné par le Conseil.

Les autres membres du conseil d'administration

- S'occupent de présider l'un ou l'autre des comités afférents au programme d'action.
- Assistent aux assemblées générales et du Conseil d'administration.
- Apportent toutes suggestions visant à améliorer l'action de la Jeune chambre.
- Évitent généralement de participer à d'autres comités, laissant ainsi aux autres membres l'occasion de le faire.

Le rôle des administrateurs est de participer aux délibérations des assemblées du Conseil. Ils acceptent d'assumer les responsabilités des comités décidés par le Conseil, apportent toutes suggestions positives visant les buts de la Jeune chambre. Ils doivent faire un rapport à chacune des réunions du Conseil de l'état des dossiers. Ils doivent tous participer activement au succès de la campagne de recrutement et des activités de la Jeune chambre.

Durée du terme: Les administrateurs seront élus par les membres pour un terme d'un (1) ou de deux (2) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles pourvu qu'ils aient assisté à au moins deux tiers des séances du Conseil.

Devoirs des administrateurs : l'administrateur a certains devoirs à remplir s'il veut que le mouvement soit à la hauteur de la situation et productif.

- Il doit s'engager à respecter le « Code d'éthique et de fonctionnement »
- Il doit s'efforcer d'être présent à toutes les réunions auxquelles il est convoqué et à l'heure
- Il doit s'intéresser aux activités du mouvement
- Il doit être consciencieux dans sa participation en y voyant l'intérêt de tous et non uniquement le sien
- Il doit mousser l'intérêt des membres en donnant lui-même l'exemple de participation
- Il doit être à l'heure surtout lors de conférences de presse, activités, et lors des cérémonies précédant les dîners et soupers
- Il doit voir à ce que les activités, ou le comité qu'il supervise fonctionnent bien et motive ses troupes
- Il doit rendre compte le plus fidèlement possible des activités de son comité afin que les autres membres du Conseil d'administration puissent prendre une décision juste et équitable
- Il doit voir à ce que le compte-rendu qu'il fait ne devienne pas un discours, mais un rapport succinct, surtout s'il n'y a pas de développement dans le dossier
- Il doit travailler étroitement avec les présidents de comités
- Il doit rapporter aux membres de son comité les décisions et les directives du Conseil d'administration concernant la marche du comité qu'il a sous sa responsabilité
- Il doit motiver son absence à toutes les réunions.

Des priorités bien définies

L'action d'une Jeune chambre de commerce doit servir à :

- Regrouper les leaders du milieu
- Développer des compétences et des attitudes positives
- Créer un climat propice à l'investissement
- Soutenir moralement, techniquement et (possiblement) financièrement les entrepreneurs du secteur
- Faire connaître les succès des membres
- Avoir la force du nombre
- Passer à l'action
- Et, comme toute petite entreprise, savoir prendre des risques au bon moment.